

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET**
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : Mmes Viviane DUPEUX, Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, MM. Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Alain CLEDERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Michel SAUVAGE, M. Bernard LEFEVRE à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Olivia BOULANGER à Mme Sabine ADRIEN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Célia BOIRON à M. Xavier BIDAN, Mme Corinne COMMERGNAT à M. Jacques VELGHE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Eric BODEAU, M. Pierre AUGER à Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Annie ZAPATA à M. Philippe PONSARD

Étaient excusés : M. Guy ROUCHON, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoît LASCoux, Mme Françoise OTT, M. Dominique VALLIERE

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 49

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise FOURNIER

BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT REGIE - DECISION MODIFICATIVE N°5 - 2022

Rapporteur : M. ERIC BODEAU

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales, par le biais de décisions modificatives. Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

La décision modificative n°5 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 022 – Dépenses imprévues..... - 300.00 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles - 300.00 €

Délibération n°269/22 du 20/10/22

7 Finances locales 7.1 Décisions Budgétaires

- Titre annulé sur exercice antérieur..... 300.00 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	BP 2022	DM5	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM5	Proposition 2022	Proposition 2022	
002	Déficit antérieur		23 564,80 €	002	Résultat d'exploitation reporté		- €	- €	
011	Charges à caractère général		1 341 386,50 €	013	Atténuation de charges		- €	- €	
012	Charges de personnels et assimilées		151 721,00 €	70	Prestations de services		1 820 000,00 €	1 820 000,00 €	
014	Atténuations de produits		30 780,00 €	73	Produits issus de la fiscalité		- €	- €	
022	Dépenses imprévues		749,62 €	74	Subventions d'exploitation		360 553,32 €	360 553,32 €	
65	Autres charges de gestion courante		2 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante		- €	- €	
66	Charges financières		75 450,00 €	77	Produits exceptionnels		91 441,44 €	91 441,44 €	
67	Charges exceptionnelles		6 220,00 €	78	Reprises sur provisions		- €	- €	
68	Dotations aux provisions		- €				- €	- €	
TOTAL OPERATIONS REELLES			1 631 871,92 €	TOTAL OPERATIONS REELLES			2 271 994,76 €	2 271 994,76 €	
023	Virement à l'investissement		2 050,00 €				- €	- €	
042	Transferts entre sections		785 000,00 €	042	Transferts entre sections		146 927,16 €	146 927,16 €	
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			787 050,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			146 927,16 €	146 927,16 €	
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			2 418 921,92 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION			2 418 921,92 €	2 418 921,92 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- NEANT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

NEANT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	BP 2022	DM5	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM5	Proposition 2022		
001	Déficits antérieurs reportés	90 404,42 €		001	Excédents antérieurs reportés		- €		
020	Dépenses imprévues	- €	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)		22 340,89 €		22 340,89 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	48 857,79 €	48 857,79 €	16	Emprunts et dettes		408 280,00 €		408 280,00 €
16	Emprunts et dettes	347 050,00 €	347 050,00 €	13	Subvention d'investissement		2 592 199,06 €		2 592 199,06 €
20	Immobilisations incorporelles	618 775,00 €	618 775,00 €	27	Autres immobilisations financières		- €		- €
21	Immobilisations corporelles	150 876,09 €	150 876,09 €				- €		- €
23	Immobilisations en cours	2 406 979,49 €	2 406 979,49 €				- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 662 942,79 €	3 662 942,79 €	TOTAL OPERATIONS REELLES			3 022 819,95 €		3 022 819,95 €
		- €	- €	021	Virement du fonctionnement		2 050,00 €		2 050,00 €
040	Transferts entre sections	146 927,16 €	146 927,16 €	040	Transferts entre sections		785 000,00 €		785 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		146 927,16 €	146 927,16 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			787 050,00 €		787 050,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 809 869,95 €	3 809 869,95 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			3 809 869,95 €		3 809 869,95 €

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221020-269-22-BF
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 12 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- de charger Monsieur le Président de leur exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président



ERIC CORREIA

La secrétaire de séance